

### L'Ajournement

Je tiens à dire au nom de la population rurale de ma circonscription, et à l'ensemble du Canada, je pense, que nous ne voulons pas voir fermer nos bureaux de poste ruraux. Nous voulons conserver notre service postal et le voir améliorer. Est-ce que nous cherchons de façon détournée à tuer nos villes et nos villages? Les petites villes et les villages de campagne cherchent désespérément à faire concurrence aux grandes régions métropolitaines. Pour que les entreprises restent rentables, il leur faut absolument de bonnes communications, et dans une zone municipalisée un bureau de poste est indispensable. Qui d'entre vous lancerait une entreprise dans une ville ou un village qui n'a pas de bureau de poste? Personne. Si Postes Canada et le gouvernement permettent à la Société de réaliser ce projet en matière de privatisation et de fermeture de bureaux de poste ruraux, cela va être la catastrophe. Cela pourrait bien amener la disparition de tout gouvernement qui laissera faire cela. Comme le disait la semaine dernière un de mes commettants ruraux, ce serait un suicide politique.

La dernière partie de ma question concernait le projet formé par la Société d'augmenter les tarifs des hebdomadaires et des revues religieuses. Je crois savoir que ce projet a été révoqué en partie. Je veux qu'il soit supprimé à tout jamais, pour qu'il ne remonte plus jamais sa vilaine, sa cruelle tête. Pareille augmentation, c'est un nouvel assaut contre le Canada rural. Beaucoup de nos ruraux ne reçoivent pas les quotidiens des villes et comptent sur leur hebdomadaire pour avoir des nouvelles, des services et ainsi de suite. Les hebdomadaires eux-mêmes ont du mal à survivre, et une augmentation de leur tarif postal en amènerait plusieurs à disparaître, ce qui priverait les gens de tout journal. Nos hebdomadaires et nos périodiques religieux sont un élément d'une importance vitale pour notre collectivité et nous voulons les conserver.

Le service postal est une responsabilité qui incombe au gouvernement. Tout citoyen canadien est en droit de s'attendre à ce que son courrier soit expédié et livré promptement. Or, de nos jours, la livraison du courrier est loin d'être satisfaisante. A titre d'exemple, une lettre marquée «urgente» a quitté le bureau de poste de la Chambre des communes le 29 décembre et n'a été livrée à Brampton, en Ontario, que le 9 janvier, soit neuf jours ouvrables après son envoi. J'aurais pu la livrer moi-même à bicyclette en moins de temps que cela. Je reçois du courrier de la Californie en cinq et parfois quatre jours. Il est grand temps que la Société canadienne des Postes mette de l'ordre dans ses affaires, règle la question des heures supplémentaires, des congés de maladie, des abus du service de taxi, et qu'elle apprenne comment livrer le courrier avec célérité d'une région à l'autre. S'il lui faut pour cela aller à l'étranger pour s'inspirer des méthodes qui y sont employées, qu'elle le fasse. Le déficit n'est pas le principal problème, mais bien la livraison du courrier.

Maintenant qu'on a accepté d'augmenter le tarif postal, il faudrait insister sur la livraison. Les lacunes à cet égard ont favorisé la prolifération des services de messageries, car les particuliers et les entreprises doivent faire livrer leur courrier promptement. Je voudrais faire comprendre à la Société canadienne des Postes et au gouvernement fédéral que nous insistons sur le maintien et l'amélioration des bureaux de poste ruraux et nous voulons que notre courrier soit livré avec célérité.

C'est ce que souhaite le Canada rural.

**M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, disons tout d'abord que je comprends fort bien l'inquiétude que suscite le service postal dans les régions rurales. Nous partageons tous cette inquiétude. Mais le ministre a bien dit que tout était fixé, terminé, arrêté, stoppé—y a-t-il un autre terme?

**M. Redway:** Fini.

**M. Forrestall:** Que tout changement était fini à propos du service postal dans les régions rurales. Si jamais la Société canadienne des postes décidait de poursuivre ses programmes. M. Lander, son président, a reçu l'ordre d'en saisir, dans un premier temps, le ministre concerné. Ensuite, il doit avertir le député fédéral directement saisi de cette question. Ainsi, la localité visée pourra prendre connaissance des options qui lui sont offertes en choisissant celle qui lui convient le mieux. Ce n'est qu'une fois que toutes ces démarches auront été effectuées que le ministre permettra à la Société canadienne des Postes d'entreprendre les changements envisagés.

Mais aucun changement ne sera entrepris qui ne correspondrait pas aux besoins et aux intérêts de nos localités rurales. Qu'on se le dise bien une fois pour toutes. La rumeur qui court dans nos campagnes est fautive. Elle est trompeuse. On interprète mal cet immense désir d'organisation. Des rumeurs courent dans nos campagnes faisant état de catastrophes à la Société des Postes et dans le service rural qui ne sont tout simplement pas fondées. Le ministre a été fort explicite. Rien n'arrivera. Je répète: Rien ne se fera tant que la Société canadienne des Postes n'a pas avisé, et le ministre et le député de l'endroit, et tant que les consultations entreprises dans la localité concernée ne seront pas terminées. Rien n'arrivera du tout. Rien. Vous pouvez dormir sur vos deux oreilles, monsieur le Président!

• (1800)

### LES BANQUES—L'AUGMENTATION DES FRAIS DE SERVICE

**M. Bill Attewell (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, le 20 janvier, j'ai interrogé le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) au sujet des frais de service des banques qui causent de plus en plus d'ennuis aux personnes de ma circonscription. La question portait sur les hausses excessives, le manque de communication et, dans certains cas, la caractéristique arbitraire de ces augmentations. Je n'ai pas l'intention de nommer chacune des banques car je ne veux pas m'acharner contre elles aujourd'hui. Je veux cependant citer quelques exemples du problème que je soulève.

En avril dernier, Bert Newman du chemin Alamosa est venu me parler à mon bureau d'une affaire qui l'exaspérait. Il est client d'une grande banque à charte canadienne depuis plus de 40 ans. Il est aujourd'hui à la retraite. Il a appris en allant à sa banque, au centre-ville, qu'on avait débité son compte de 225 \$ pour la location de trois coffres de sûreté. Ces frais avaient augmenté de 35 \$ sur l'année précédente, soit de 18,6 p. 100. Il a parlé aux préposés de la banque pour savoir qui avait décidé d'augmenter les frais et pourquoi. Il était tout à fait exaspéré. Un préposé a fait des calculs en disant que l'augmentation de 18,6 p. 100 divisée par trois équivalait en réalité à une hausse moyenne de seulement 6,2 p. 100. C'était évidemment ridicule.